



Communiqué – Assuris annonce des niveaux de protection plus élevés pour les assurés

TORONTO (Canada), le 25 mai 2023. – Assuris, en partenariat avec nos compagnies d'assurance vie et santé membres, a le plaisir d'annoncer des niveaux de protection plus élevés pour les assurés. La mission d'Assuris est de protéger les assurés canadiens en cas de faillite de leur compagnie d'assurance vie et santé. Notre industrie est engagée au bien-être financier de tous les Canadiens, et les niveaux de protection rehaussés procurent aux assurés une meilleure tranquillité d'esprit et une sécurité financière accrue.

La protection d'Assuris s'applique à tous les produits individuels et produits collectifs émis par nos compagnies membres. Cela comprend, sans s'y limiter, les polices d'assurance vie (entière, universelle, et temporaire), l'assurance santé (voyage et frais médicaux complémentaires), les rentes, les revenus de retraite et les produits de gestion de patrimoine. Les niveaux de protection plus élevés par garanties de produits sont les suivants :

Garanties	Protection d'Assuris	
Capital décès	1 000 000 \$	ou 90 %, si cette somme est supérieure
Frais médicaux	250 000 \$	
Revenu mensuel	5 000 \$ / mois	
Investissements / Épargne : <ul style="list-style-type: none">• Valeur de rachat• Valeur capitalisée• Garantie sur les fonds distincts	100 000 \$	

Nous sommes confiants que cette meilleure protection des assurés renforcera la confiance qu'a le public envers le secteur. Ce fait est d'autant plus important que les produits d'assurance vie et santé sont couramment utilisés et jouent un rôle important dans la vie financière de la plupart des Canadiens. Grâce à ces niveaux plus élevés de protection, les assurés canadiens peuvent se sentir en sécurité et confiants sachant que leurs produits d'assurance vie et santé les protégeront toujours, eux et leurs proches.



Partenariat avec les conseillers financiers

L'assurance vie et santé est un élément important de tout bon plan financier, quel que soit le produit envisagé. Aussi, dans ce monde incertain, l'imprévu peut survenir, s'il ne l'a déjà fait. De nos jours, les consommateurs demandent une transparence totale, et ils veulent comprendre les répercussions qu'une situation critique pourrait avoir sur leur bien-être financier. Assuris est fière que ses compagnies d'assurance vie et santé membres s'engagent à maintenir une solide protection des assurés de sorte que les conseillers financiers puissent recommander les produits d'assurance vie et santé en toute confiance. Assuris s'engage à collaborer avec les conseillers financiers en leur fournissant des renseignements utiles et des ressources à partager qu'ils pourront utiliser pour discuter avec leurs clients de la protection que nous offrons aux assurés.

À propos d'Assuris

Fondée en 1990, Assuris est un organisme indépendant sans but lucratif qui protège les assurés canadiens en cas de faillite de leur compagnie d'assurance vie et santé. Assuris, avec l'appui de l'industrie de l'assurance vie et santé, veille au bien-être financier des Canadiens. Les assurés canadiens peuvent se sentir en sécurité, sachant que le Canada dispose d'un secteur des services financiers robuste, bien réglementé, et qu'Assuris les protège dans l'éventualité peu probable où une compagnie d'assurance vie et santé canadienne ferait faillite.

Toute compagnie d'assurance vie et santé autorisée à pratiquer des opérations d'assurance au Canada est tenue, par les autorités de contrôle fédérales, provinciales et territoriales, de devenir membre d'Assuris en vertu de la Loi sur les sociétés d'assurances du Canada. Les sociétés de secours mutuel et les entreprises de services médicaux prépayés peuvent choisir de devenir membre d'Assuris. Les compagnies membres ne peuvent pas mettre fin à leur adhésion tant qu'elles exercent des activités commerciales actives au Canada.

Assuris est désignée par le ministère fédéral des Finances dans la Loi sur les compagnies d'assurance du Canada. Assuris est reconnue par l'Autorité des marchés financiers comme l'organisme d'indemnisation dont les membres sont des assureurs de personnes à charte du Québec.

Si vous avez une assurance vie et santé auprès d'une compagnie membre, vous avez déjà la protection d'Assuris!

Pour en savoir plus sur Assuris et la protection qu'elle offre, consultez le site assuris.ca/fr. La liste complète des compagnies membres est disponible sur notre site Web.